

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

080808

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

080808

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DELPIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

080808

Le 14 NOV. 2014

SOUH - PREFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

29 - INDEMNITE PERCEPTEUR

Mme Aracéli ETCHENIQUE expose que :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Michel FAGET, Receveur de la Commune d'Oloron Sainte-Marie, à compter du 1er janvier 2015.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, le jour 06 novembre 2014.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



LE MAIRE,

Hervé LUCBEREILH

